

#### Article 1 : Société organisatrice

CFLS 401734892 dont le siège social est situé 424 bureaux de la colline 92213 Saint-Cloud Cedex France, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 10-12-2020 00:00 au 15-01-2021 23:59. L'opération est intitulée : « Jeux concours Nordica ». Cette opération est accessible via la page : <https://shakr.cc/2ubx1>

#### Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Europe, cliente ou non auprès de CFLS, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://shakr.cc/2ubx1> . La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

#### Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Facebook et se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : <https://shakr.cc/2ubx1>
2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données.
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu.

Le jeu sera organisé du 10-12-2020 00:00 au 15-01-2021 23:59.

Le tirage au sort se déroule comme suit : Le lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du jeu « <https://shakr.cc/2ubx1> » ayant validé leur participation au jeu nommé « Jeux concours Nordica ». Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://shakr.cc/2ubx1> et un seul lot est en jeu.

#### Article 4 : Sélection du gagnant

Un seul lot est à gagner. Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Le participant désigné sera contacté par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et surtout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné. Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur

identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

#### **Article 5 : Dotation**

Le Jeu est composé de la dotation suivante : Une paire de chaussure HF –Nordica

Prix généralement constaté : 650 € TTC

#### **Article 6 : Acheminement de lot**

Suite à sa participation en cas de gain comme décrit aux présentes, le gagnant recevra toutes les informations nécessaires à l'acheminement du lot via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce du gagnant. Le lot sera envoyé aux gagnants par voie postale. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il restera définitivement la propriété de L'organisateur. Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lot sont strictement interdits. La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

#### **Article 7 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu « Jeux concours Nordica » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://shakr.cc/2ubx1> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « Jeux concours Nordica » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de

manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier. L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée. L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

#### **Article 8 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement du prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : 424 bureaux de la colline 92213 Saint-Cloud Cedex France

#### **Article 9 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : 424 bureaux de la colline Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

### **ENGLISH VERSION - Rules of the contest – Regulations**

#### **Article 1: organizing Company**

The company CFLS (401734892) whose head office is located at 424 bureaux de la colline 92213 Saint-Cloud Cedex France, is organizing a free game with no obligation to purchase from 10-12-2020 00:00 to 15-01-2021 23:59. The operation is entitled: "Nordica contest". Website for the contest: <https://shakr.cc/2ubx1>

#### **Article 2: Conditions of participation**

2.1 This Game is open to any person residing in Europe, client or not with CFLS, who wishes to register for free from the web page: <https://shakr.cc/2ubx1> .The company reserves the right to carry out all the necessary verifications concerning the identity, postal and / or electronic address of the participants.

2.2 The following persons are not allowed to participate/win any prize: employees of the company (and employees of the partner company offering the prize), family members of the employees as well as minors.

2.3 Persons who have not provided proof of their contact details and full identities or who have provided them in an inaccurate or deceptive manner will be disqualified, as well as persons refusing the collection, recording and use of personal information strictly necessary for the needs of the management of the game.

2.4 Participation in the Game implies for all participants the full and unreserved acceptance of these rules/conditions. Failure to comply with said conditions results in the automatic cancellation of participation.

### **Article 3: Terms of participation**

The Game takes place as follows. The player must:

1. Have a Facebook account and connect to the address to access the game: <https://shakr.cc/2ubx1>
2. Click on the button "Play" and authorize Facebook permission requests to access your data.
3. Fill in the participation form, have read and accept the rules of the game.

The game will be organized from 10-12-2020 00:00 to 15 -01-2021 23: 59. The drawing takes place as follow: the prize to win will be the subject of a drawing between all participants (<https://shakr.cc/2ubx1>) having validated their participation in the game called "Nordica Contest". The game is accessible 24 hours a day on the Internet: <https://shakr.cc/2ubx1>

### **Article 4: Selection of the winner**

Only one prize (pair of ski boots) is to win. The winner will be designated after verification of his eligibility to win the prize. The designated winner will be contacted by email by the organizing company. If the winner does not answer within a month after having received the email, he will be considered as having given up his prize and the prize will remain the property of the Organizing Company. By the fact of accepting his prize, the winner authorizes the Organizer to use his surname, first name, as well as the indication of his city in any advertising-promotional event, on the Organizer's website and on any affiliated site or support. The winner must comply with the rules. If not, the winner will not receive the prize. Participants authorize the organizing company to check their identity, age, postal contact details or the loyalty and sincerity of their participation. As such, the Organizer reserves the right to request a copy of the winner's identity document before sending the prize. Any false declaration, identity or false address entails the immediate elimination of the participant and, if necessary, the reimbursement of the prizes already sent.

### **Article 5: Prize**

The Game consists of the following prize: A pair of HF -Nordica skiboats.

Price generally observed: 650 €

### **Article 6: Delivery of prize**

The winner will receive all the needed information for the delivery of the prize by email within 15 days (excluding weekends and public holidays) after the drawing. The prize will be sent to the winner by post. The organizer cannot be held responsible for sending the prize to an incorrect address due to the negligence of the winner. If the prize could not be delivered for any

reason whatsoever, regardless of the will of the organizer (the winner having moved without updating his address, etc. ...), the prize will definitely remain the property of the organizing company. The prize is not interchangeable with another object, monetary value and cannot give rise to a partial or total refund. Participants are informed that the sale or exchange of the prize is strictly prohibited. The value indicated for the prize corresponds to the public price including VAT currently charged or estimated on the date of drafting of the rules of the contest. It is given as a simple indication and is subject to variation. The Organizing Company cannot be held responsible for any incident / accident that may occur in the use of the prize. All brands or product names mentioned are trademarks of their respective owners.

#### **Article 7: Limitation of liability**

Participation in the "Nordica Contest" implies knowledge and acceptance of the characteristics and limits of the Internet, in particular with regard to technical performance, response times for consulting, querying or transferring information, the risks of interruption, and more generally, the risks inherent in any connection and transmission over the Internet, the lack of protection of certain data against possible misappropriation and the risks of contamination by possible viruses circulating on the network. Consequently, the Organizing Company cannot under any circumstances be held responsible, without this list being exhaustive:

1. for the transmission and / or reception of any data and / or information on the Internet;
2. for any malfunction of the Internet network preventing the smooth running / functioning of the Game;
3. default of any reception equipment or communication lines;
4. loss of any paper or electronic mail and, more generally, loss of any data;
5. data problems / routing;
6. of the operation of any software;
7. of any virus, computer bug, anomaly, technical failure;
8. of any damage caused to a Participant's computer;
9. of any technical or material failure and software of any kind, having prevented or limited the possibility of participating in the Game or having damaged the system of a Participant;
10. the malfunction of the prizes distributed as part of the game, and any damage and / or indirect that they could cause.

It is specified that the Organizing Company cannot be held responsible for any direct or indirect damage resulting from an interruption or a malfunction whatsoever and this for any reason whatsoever, or any direct damage which would result, in anyway, from a connection to the site developed as part of this game. It is the responsibility of each Participant to take all appropriate measures to protect their own data and / or software stored on its computer equipment against any attack. The connection of any person to <https://shakr.cc/2ubx1> and the participation in the Game is done under their entire responsibility. The Organizing Company may cancel all or part of the "Nordic Contest Games" if it appears that fraud has occurred in any form whatsoever, in particular in a computerized manner or in determining the winners. In this case, it reserves the right not to allocate prizes to fraudsters and / or to prosecute the perpetrators of these frauds and taking them to the competent courts. However, it cannot incur any liability of any kind vis à vis participants due to any fraud committed. In particular, the fact that a Participant uses one or more fictitious or borrowed names from one or more persons will be considered as fraud, each Participant having to participate in the Game under his own unique name. Any fraud results in the elimination of the Participant.

The game is not managed or sponsored by the company Facebook. The company Facebook can therefore in no case be held responsible for any dispute related to contests. For any questions, comments or complaints concerning the game, please contact the organizers of the games and not Facebook.

All submitted content is subject to moderation. The organizing company authorizes itself in a completely discretionary manner to accept, refuse or delete any content including those already downloaded without having to justify itself. The organizer reserves the right for any reason whatsoever, to cancel, postpone, interrupt or extend the game or modify all or part of the terms of these regulations, in compliance with them. If, following an event beyond its control, it was forced to apply this right, it cannot be held liable. The organizer reserves the right to definitively exclude from the various games any person who, by their fraudulent behavior, would interfere with the smooth running of the games. In addition, sponsorship of fictitious individuals will result in the player's immediate elimination. Likewise, any attempt to use the game outside of the unmodified interface set up on the site will be considered an attempted fraud. In addition, the decompilation of the game, the use of personal script or any other method circumventing the intended use of the game in these regulations will also be considered as an attempted fraud and will result in the immediate and non-recourse elimination of the player.

#### **Article 8: Personal data**

It is recalled that to participate in the Game, players must necessarily provide certain personal information concerning them (name, address, etc.). This information is recorded and saved in a computer file and is necessary for taking into account their participation, determining the winners and delivering the prize. This information is intended for the Organizer, and may be transmitted to its technical service providers and to a service provider ensuring that the prize is sent. By participating in the Game, the player may also accept to receive informational email from the Organizer. The data thus collected may be used within the legal framework. In application of the law n ° 78-17 of January 6, 1978 relating to data processing, files and

freedoms, players have the rights of access, rectification and deletion of data concerning them. To exercise these rights, players must send a letter to the following address: 424 bureaux de la colline 92213 Saint-Cloud Cedex France

#### **Article 9: Disputes**

These regulations are subject to French law. To be taken into account, any disputes relating to the Game must be formulated on written request to the following address: 424 bureaux de la colline, 92213 Saint-Cloud Cedex France - And no later than ninety (90) days after the deadline for participation in the Game such as indicated in these regulations. In the event of a persistent disagreement on the application or interpretation of these regulations, and in the absence of an amicable agreement, any dispute will be submitted to the court having right, to which exclusive jurisdiction is assigned